

> **service de presse**

tél. : 01 53 85 66 45

mail : servicepresse@iledefrance.fr

web : www.iledefrance.fr

La Région aménage la ville de demain

Séance plénière du 16 février 2012

Jean-Paul Huchon, Président de la Région Ile-de-France, et **Alain Amédro**, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire, ont fait voter un rapport cadre sur les « chartes aménagement – transport ».

Cette délibération prévoit la création d'un nouveau **dispositif régional de soutien aux projets des élus locaux**, à la croisée des compétences fondamentales de la Région en matière de transport et d'aménagement.

Les chartes proposent une gouvernance de projet originale, en partenariat avec les acteurs locaux.

Objectif : accompagner la mise en œuvre du Plan de mobilisation pour les transports et du Grand Paris Express, du Pacte avec les maires bâtisseurs, de la critérisation des aides et de l'action régionale en matière de logement et d'action foncière.

La Région souhaite notamment s'appuyer sur les chartes pour répondre au défi de la construction de logements, notamment sociaux, et tout particulièrement des logements sociaux pour jeunes et étudiants. Ainsi, **la Région va encourager, dans chacune des chartes, la construction d'une résidence pour jeunes et étudiants.**

S'appuyant sur l'exemple réussi du prolongement de la ligne 11 du métro, la Région souhaite définir avec les élus, le long des nouvelles lignes de transports du Plan de mobilisation et du GPE, des projets d'aménagement exemplaires pour la ville que nous construisons pour l'avenir. Pour participer au développement économique et à la création d'emplois dans les territoires.

Ainsi, la Région organise et assure la cohérence de l'ensemble du développement du territoire francilien.

En effet, le Schéma directeur de la région Ile-de-France, en cours de révision, doit définir le cadre global des projets urbains, y compris ceux inclus dans les contrats de développement territorial, dans une démarche de dialogue permanent avec les élus locaux.

Les Chartes urbanisme/transports et les Contrats de développement territorial seront donc des outils essentiels de mise en œuvre du SDRIF. Les chartes permettront de dépasser le cadre des CDT et ainsi répondre à leurs principales limites : une concentration autour des gares du Grand Paris Express qui restreint leur champ d'intervention ; un risque d'attiser une concurrence territoriale au sein même de l'Ile-de-France ; une valorisation foncière des territoires qui porte la menace de la spéculation et du renforcement des logiques ségréguatives.

Dès 2012, 1 M€ de crédits d'études sont réservés pour le lancement des premières chartes, en plus des crédits d'investissement prévus au titre des transports, de l'aménagement, et du logement.

Contact presse : Alexandre Gallet 01 53 85 78 65 / alexandre.gallet@iledefrance.fr